

Test de connaissance du français pour l'accès à la nationalité française (TCF ANF)

Niveau requis par le ministère de l'intérieur

Décret no 2015-108 du 02 février 2015, Art. 1^{er}, Alinéa 1

B1 oral* et au-delà (B2, C1, C2)

*Epreuves distinctes : Compréhension orale (300 points minimum) ET expression orale (6/20 minimum)

Validité du TCF ANF

2 ans

Délai minimum entre deux passations du TCF ANF

30 jours

Composition du TCF ANF

Compréhension orale (30 minutes)

papier*

ordinateur*

* Selon les centres

Expression orale** (12 minutes)

** En face à face avec un examinateur

Cas de dispense*

Décret no 2013-794 du 30 août 2013, Art. 2

Plus de 60 ans

Titulaire d'un diplôme officiel**

Titulaire d'un DELF B1/B2 ou d'un DALF

Handicap***

Etat de santé déficient chronique***

* Le niveau linguistique de ces personnes [...] sera évalué à l'occasion de leur entretien individuel avec un agent de préfecture.

** Niveau minimum : Brevet des collèges, CAP, ... (Niveau V bis) délivré dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en français.

*** Justificatif à présenter à la préfecture.

Chaque candidat reçoit une attestation environ 4 semaines après l'examen, même si le niveau B1 n'est pas atteint*.

*Le niveau linguistique des personnes ayant produit une attestation justifiant d'un niveau inférieur au niveau B1 sera évalué à l'occasion de leur entretien individuel avec un agent de préfecture (Décret no 2013-794 du 30 août 2013, Art. 2).

Préparation à l'épreuve de compréhension orale :

RFI : <http://savoirs.rfi.fr/apprendre-enseigner/langue-francaise/tcf-test-de-connaissance-du-francais>

TV5 Monde : <http://apprendre.tv5monde.com/fr/apprendre-francais/accueil-tcf>

L'obtention d'un niveau B1 ou supérieur est un élément du dossier de demande d'acquisition de la nationalité française parmi d'autres et ne garantit pas l'acceptation du dossier.